

Épilogue

Un premier regard sur l'ensemble du fameux Concours de français de 1923-1967 peut difficilement arriver à nous faire comprendre comment un tel programme a pu être maintenu avec si peu de ressources pendant 45 ans. Aucune aide financière n'a été remise par les gouvernements provincial et fédéral en place à l'AELFM pour la mise en œuvre d'un tel concours à l'échelle provinciale. Le rôle que l'AELFM a joué, était vu comme étant un genre de ministère d'Éducation que celui-ci aurait assumé si le français avait été reconnu comme langue d'enseignement. Par une perception faite chaque année dans les paroisses ainsi que par le programme du « Sou d'écolier » qui encourageait les élèves à donner quelques sous en appui à l'éducation française, il a été possible de gérer un tel examen annuellement dans toute la province pendant 45 ans. L'embauche de quelques employés avec de maigres salaires, la mise en place d'un bureau central à Saint-Boniface et la possibilité de payer les factures reliées à tout le fonctionnement de l'AELFM, a été un tour de force. La survie du Concours de français pendant 45 ans est aussi grandement dû à la grande générosité des communautés religieuses ainsi qu'à un bon nombre de laïcs enseignantes et enseignants.

Dans presque toutes les paroisses francophones, il se trouvait une congrégation religieuse, surtout féminine qui a été la pierre angulaire de l'enseignement du français durant cette période d'interdiction. Un tableau détaillé de cette contribution dans les paroisses dans le Tome 3 du document « *Les écoles à caractère francophone au Manitoba depuis 1818, un répertoire* » aux pages 867 à 870, publié en 2015 a été inséré aux pages 260 à 262 de ce répertoire. Cette information est aussi en ligne sur le site web du Centre du patrimoine, Manitoba. Il ne faudrait pas oublier qu'un bon nombre de laïcs bien engagés ont aussi contribué énormément au succès de ce concours. Ces laïcs enseignants se re-

trouvaient surtout dans les écoles de campagne. Normalement, il y avait seulement une enseignante ou un enseignant dans chacune de ces écoles avec des élèves à différents niveaux souvent de la 1^{ère} à la 8^e. On retrouvait fréquemment un nombre d'élèves au-delà de 40. La copie du registre de juin 1925 de l'enseignant Gabriel H. Marcoux à l'École Saint-Louis A à Cardinal dans la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes soumise au département d'Éducation, démontre une liste de 55 élèves inscrits dans une seule classe dans huit différents niveaux.

Donatien Frémont, dans ses éditoriaux du journal *La Liberté* au temps du Concours de français, a souligné à quelques reprises la faible participation des garçons au Concours de français au niveau secondaire. Aussi, dans *La Liberté* du 18 juin 1948, l'éditorial « Nos garçons à l'École supérieur », un tableau indique le nombre de garçons dans les écoles secondaires de plusieurs paroisses. Il est évident que le nombre de garçons est très restreint. Ceci s'explique en partie par un bon nombre de garçons de la campagne et des villages poursuivant leurs études secondaires au Collège de Saint-Boniface ou au Juniorat de la Sainte-Famille à Saint-Boniface. Ces deux institutions n'ont jamais participé au Concours de français. D'autre part, les filles de la campagne avaient souvent l'opportunité de poursuivre leur secondaire en demeurant au couvent des religieuses du village durant la semaine. Ceci n'était pas possible pour les garçons. Le transport scolaire pour les élèves de la campagne a seulement été établi à la fin des années 1950, début des années 1960. Les moyens au préalable pour se rendre à l'école du village pour continuer ses études secondaires étaient très limités, surtout durant les mois d'hiver. Les chemins étaient souvent non-praticables en voiture en hiver. Le seul moyen de se rendre au village, était en traineau ou en « caboose » tirés par des chevaux. Ceci était un obstacle

pour les élèves de la campagne à poursuivre leurs études au niveau secondaire.

Les dirigeants de l'AELFM ont publié à chaque année de 1925 à 1961 dans le journal *La Liberté* la liste des congrégations religieuses et des laïcs qui avaient préparé leurs élèves au Concours de français. C'était une façon de reconnaître leur contribution et susciter l'intérêt des élèves d'autres endroits à participer au concours.

Aujourd'hui, le Manitoba français peut se réjouir d'une multitude d'organismes francophones bien ancrés dans la communauté. La formation de la Division scolaire franco-manitobaine en 1994 avec un effectif d'environ de 6 700 étudiants en 2019 et qui augmente à chaque année, est assez remarquable dans l'évolution de l'éducation française. Ce chiffre est encore inférieur à celui des participants au Concours de français dans les années 1960 qui s'est chiffré à un moment donné aux environs de 9 000 étudiants. Cependant avec l'arrivée d'un nombre continu d'immigrants francophones, ceux-ci ajoutent beaucoup à la francophonie manitobaine. Un phénomène fort intéressant et un peu inattendu dans les années 1970 au Manitoba, a vu l'établissement de tout un réseau d'écoles d'immersion française qui, avec ses 25 000 élèves, apportent aujourd'hui un appui et une contribution indispensable à l'éducation française au Manitoba.

L'Association d'éducation des canadiens-français, avec son Concours de français de 1923 à 1967, a assuré une éducation française de qualité au Manitoba tenant compte les conditions dans lesquelles elle a travaillé pour la population écolière francophone. Ce Concours de français, tenu le samedi, normalement de 9 h 30 à 11 h 30, une fois par année pendant 45 ans, de 1923 à 1967 inclusivement, a contribué énormément au maintien du français au

Manitoba. L'engagement et l'appui de la communauté francophone dans son ensemble a aussi été assez remarquable. Le Comité de fonctionnement scolaire créé dès le début du concours en 1923, a contribué un immense travail jusqu'en 1967. Il a assuré la coordination de toutes les activités reliées à ce concours. Cet enseignement clandestin a assuré le maintien du français durant la période d'interdiction. Tous ces enseignantes et ces enseignants laïcs et religieux avec l'appui des parents, de l'Association d'éducation des canadiens-français du Manitoba, du Diocèse de Saint-Boniface et de son clergé, ont fait la différence à assurer une francophonie changeante et encore dynamique aujourd'hui en 2019 au Manitoba. Avec la reconnaissance graduelle de l'enseignement du français et la création d'une section française au sein du ministère de l'Éducation de la province du Manitoba, ceci a poussé l'AELFM à mettre fin au Concours de français après celui de 1967. En fait, c'est la section française du ministère de l'Éducation qui s'est occupée de la coordination de la correction du dernier concours de français.

Malgré les nombreux défis encore à surmonter, il existe aujourd'hui une division scolaire francophone provinciale vibrante pour servir tous les parents intéressés à inscrire leurs enfants à une école française de la maternelle à la 12^e année, avec un service de transport assuré ou une compensation financière équivalente.

Nous espérons que **le meilleur du Concours de français** durant cette période difficile, sera un témoignage à tous les gens et en particulier aux **enseignantes** et aux **enseignants religieux et laïcs**, qui ont su maintenir le français au Manitoba au 20^e siècle.